


## Bilan des négociations sur les facilités de transport

Type de billets	R2	R1 court courrier	R1 Moyen courrier	R1 long courrier
Sauvegardé sur le principe	oui	oui	oui	oui
Sauvegardé sur les tarifs	oui	oui	oui	non
Différence par type de billets	Stabilité des prix	14 % de baisse	10 % de baisse quand c'est possible	hausse moyenne de 75 euros
Evolution des prix pour R1 et R2	Stabilité ou baisse des prix pour 88 % des destinations hors réduction enfants			
Evolution des prix pour R1	Stabilité ou baisse des prix pour 78 % des destinations hors réduction enfants			
Partenaires	Le principe est sauvegardé. Des négociations vont commencer mais quoiqu'il arrive la dénonciation de l'article 14 de la convention collective entraînerait un délai de réflexion de 18 mois. L'intérêt de la négociation sera de trouver un juste équilibre entre la définition de l'ayant droit au titre de la sécurité sociale et du fisc et la définition AF.			
Partenaires voyageant seul	Le N2 est prorogé jusqu'au 30 juin.		Il sera supprimé après cette date	
<b>Nouveauté</b> : réduction enfant - de 12 ans	Les enfants de moins de 12 ans vont payer 50% du billet R1 pour les 3 tarifs (avant c'était progressif - 30 % pour le low, - 40 % pour le medium et - 50 % pour le high).			
Prévision	Les prix des R2 vont évoluer en fonction de l'indice INSEE du secteur pour une application au 1er février de chaque année.	Le prix des R1 pour l'année N va évoluer en fonction <b>du prix public le plus bas du marché</b> de l'année N-1 . Cette évolution dépend fortement de la composante « surcharge carburant». Le barème des prix sur lequel l'URSSAF fonde sa décision est revu chaque année.		
	<b>Les nouvelles mesures seront mises en place à partir du 12 mars et se traduiront par une baisse des prix par rapport aux prix actuels en vigueur sur GP net.</b>			